



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dépendance

Question écrite n° 38887

Texte de la question

M. Christian Paul attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur la portée du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, limitée principalement au parc locatif privé et aux copropriétés dégradées. La Nièvre, comme tout département rural, compte une très grande majorité de propriétaires occupants (deux-tiers des ménages), de maisons individuelles pour la plupart (62 % des résidences principales). Plus de la moitié d'entre eux sont retraités, laissant présager la nécessité future de réaliser des travaux d'adaptation pour rester le plus longtemps possible à domicile. Les aides actuelles, émanant essentiellement de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), ne permettent plus d'agir en prévention comme cela était préalablement possible, puisqu'un justificatif de la perte d'autonomie est exigé pour tout dépôt de dossier. Sachant que l'une des premières causes d'entrée dans la dépendance (si ce n'est pas le décès) résulte d'une chute, il s'avère primordial de sécuriser le logement des personnes âgées, et ce de manière préventive. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part de l'état de sa réflexion en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Christian Paul](#)

Circonscription : Nièvre (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38887

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10284

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)